

CAPES CATALAN : LA REPUBLIQUE DOIT RESPECTER NOTRE LANGUE !

Le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé de suspendre la session 2020 du concours externe du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (**CAPES**) dans la section langues régionales catalan. Une épreuve qui permet depuis 1992 de former un corps spécialisé de professeurs qui enseignent en langue catalane dans les lycées et les collèges publics du Pays Catalan.

Cette suspension du **CAPES** de catalan est d'autant plus surprenante que le gouvernement français a décidé en mars 2017 de créer une agrégation de Langues de France dont une des options est le catalan. L'agrégation est un concours de haut niveau très sélectif qui permet d'être professeur, y compris dans les classes préparatoires et à l'université. La première session des épreuves de l'agrégation de catalan a eu lieu en juin 2019.

En Pays Catalan, l'immense majorité de la population souhaite développer l'enseignement en langue catalane, comme le démontrent les enquêtes d'opinion menées ces dernières années dans lesquelles plus de trois quarts des habitants sont favorables à l'initiation au catalan et à l'enseignement bilingue.

Pourtant, seuls **8 %** des enfants bénéficient de l'enseignement bilingue ou immersif, et **10 %** de l'initiation, bien loin des chiffres du Pays Basque, de la Corse ou de l'Alsace.

Face à cette forte demande populaire le gouvernement répond en réduisant les horaires et les postes d'enseignants, c'est-à-dire en poursuivant la marginalisation et la dévalorisation du catalan.

OUI au Pays Catalan demande à l'État de cesser de mépriser la volonté des populations catalanes et de considérer le catalan comme un vecteur d'ouverture culturelle et de développement économique.